

Prime du personnel de première ligne

De quoi s'agit-il ?

Pour remercier les résidents du Minnesota qui ont travaillé en première ligne durant la période d'urgence au plus fort de la pandémie de COVID-19, le Gouverneur Tim Walz a signé une loi le 29 avril 2022 autorisant les personnes concernées à faire une demande de Prime pour travail en première ligne. Les détails du programme y compris la procédure de demande de la Prime et les dates limites se trouvent en ligne sur frontlinepay.mn.gov. Pour vous inscrire dans le système et recevoir des e-mails de suivi tout au long de la procédure d'obtention de la Prime, veuillez vous rendre sur le site Web.



Qui y a droit ?

Les droits d'éligibilité se fondent sur deux critères : les exigences du travail et le secteur d'activité.

Exigences du travail

Pour avoir droit à la Prime du personnel de première ligne, le candidat :

- doit avoir été salarié au moins 120 heures dans l'État du Minnesota dans l'un des secteurs de première ligne entre le 15 mars 2020 et les 30 juin 2021 ;
- pour les heures travaillées durant cette période, le requérant –
 - ne pouvait pas travailler à distance en raison de la nature de son travail et
 - travaillait à proximité de personnes qui ne partageaient pas son domicile ;
- doit remplir les critères de revenus pour l'une au moins des années fiscales 2020 ou 2021 –
 - s'il s'agit d'un personnel soignant qui était responsable de patients atteints de COVID-19, le plafond du salaire brut ajusté* est de 350 000 USD pour les couples mariés ayant rempli une déclaration conjointe, ou de 175 000 USD pour les personnes qui ont déclaré leurs revenus à titre individuel.
 - s'il s'agit d'un personnel qui n'était pas directement impliqué dans les soins des patients atteints du COVID-19, le plafond de salaire brut ajusté* est de 185 000 USD pour les couples ayant rempli une déclaration conjointe et de 85 000 USD pour ceux qui ont déclaré leurs revenus à titre individuel.
- ne doit pas avoir touché d'indemnité de chômage pendant plus de 20 semaines au total entre le 15 mars 2020 et le 26 juin 2021.

**Pour en savoir plus sur le salaire brut ajusté, veuillez consulter la page : irs.gov/e-file-providers/definition-of-adjusted-gross-income.*

Secteurs d'activité

1. Construction, maintenance, gardiennage et sécurité de bâtiments ;
2. garde d'enfants ;
3. tribunaux et centres correctionnels ;
4. intervenants en cas d'urgence ;
5. secteur alimentaire, dont production, traitement, préparation, vente et livraison ;
6. services de transport terrestre et aérien ;
7. secteur de la santé ;
8. maisons de retraite et soins à domicile ;
9. industrie manufacturière ;
10. santé publique, services sociaux et agences de réglementation ;
11. transports publics ;
12. commerces de détail, y compris points de vente, préparation des livraisons, distribution et livraison ;
13. écoles, dont écoles privées, écoles publiques de l'État et établissements d'enseignement supérieur ;
14. logements d'accueil temporaires, hôtels ; et
15. réadaptation professionnelle.

Où déposer sa demande ?

Une fois que le dossier de demande est prêt, les personnes éligibles auront 45 jours pour demander la Prime du personnel de première ligne sur le site frontlinepay.mn.gov. Cette même page contient des ressources utiles, comme des réponses à aux questions les plus fréquemment posées, des brochures d'information traduites dans plusieurs langues, de courtes vidéos explicatives, etc.

Aide pour déposer la demande

Une fois que le dossier de demande est prêt, un centre d'appel et un centre de service clientèle seront également disponibles pour aider les requérants dans plusieurs langues.

Versement de la prime

Une fois que les demandes sont traitées et vérifiées et sous un délai de 15 jours pour faire appel en cas de refus, la liste finale des requérants éligibles sera déterminée. La prime versée à tous les requérants éligibles sera d'un montant égal. Tous les dossiers de demande seront revus pendant la même période, et les paiements seront tous envoyés en même temps.

Avis : Cette fiche est un résumé de la loi du Minnesota. Elle est publiée à titre indicatif, mais ne se substitue en aucun cas aux décrets du Minnesota concernant la rémunération du personnel de première ligne.